

Modalités des abonnements de Bell

Le contrat est conclu entre **vous** et **Bell Canada**, y compris ses marques Bell Aliant et Bell MTS (« **Bell** » ou « **nous** »). Les détails de vos services et les présentes modalités constituent votre contrat avec nous (« **Contrat** »).

Notre contrat avec vous

1. Abonnements. Chaque abonnement est fourni par un fournisseur tiers sur sa plateforme, selon ses modalités que vous devez accepter et respecter (« **Abonnement** »). Les frais pour les Abonnements sont facturés sur votre compte Bell. Si vous avez un abonnement préexistant, vous êtes toujours responsable de sa gestion directement auprès du fournisseur. Vous devrez peut-être prendre des mesures pour éviter les abonnements ou la facturation en double. Pour plus d'information, voir bell.ca/abonnements.

2. Vos responsabilités. Vous êtes responsable de votre compte, y compris : l'ensemble des activités; la sécurité de vos identifiants; la gestion des utilisateurs autorisés; et le paiement de tous les frais. Vous devez également maintenir vos renseignements à jour, y compris votre adresse de facturation, votre adresse courriel et vos renseignements de paiement. Les Abonnements sont destinés à votre usage personnel et non commercial. Tout usage illégal ou inappropriate, y compris toute violation de droits de propriété intellectuelle ou des droits de tiers, est interdit.

3. Modifications par Bell. Nous pouvons modifier toute modalité du Contrat, y compris augmenter les frais. Si requis, nous vous aviserons de ces modifications par écrit, au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur. Si vous refusez la modification, votre recours consiste à annuler l'Abonnement touché ou le Contrat. Aucune autre déclaration (écrite ou verbale) ne modifiera le Contrat.

Au Québec, nous pouvons modifier tout élément du présent Contrat (fourni sans durée établie), y compris : les frais; les garanties et notre responsabilité; et la gestion de votre compte et de vos renseignements. Nous vous transmettrons, le cas échéant, au moins 30 jours avant l'entrée en vigueur de la modification, un avis écrit rédigé de façon claire et lisible, contenant exclusivement la nouvelle clause ou la clause modifiée ainsi que la version antérieure, la date d'entrée en vigueur de la modification et vos droits à l'égard de cette modification. Vous pouvez refuser la modification et annuler l'Abonnement sans frais, pénalité ou indemnité de résiliation en nous envoyant un avis à cet effet au plus tard 30 jours après l'entrée en vigueur de la modification, si la modification entraîne l'augmentation de votre obligation ou la réduction de notre obligation.

4. Transfert. Vous ne pouvez pas transférer ou céder le Contrat ou votre compte sans notre accord. Nous pouvons transférer ou céder, en tout ou en partie, le Contrat (y compris tout droit relatif aux comptes débiteurs).

Vos renseignements

5. Responsabilité et partage. Nous recueillons, utilisons et divulguons vos renseignements personnels, comme prévu dans notre Politique sur la protection de la vie privée sur bell.ca/confidentialite. Cela inclut le partage avec chaque fournisseur tiers, en lien avec vos Abonnements, des détails de votre Abonnement, votre adresse courriel et votre numéro de téléphone.

6. Renseignements de crédit. Nous pouvons demander ou partager vos antécédents de crédit et de paiement avec nos sociétés affiliées, les agences d'évaluation du crédit ou les prêteurs afin de vérifier votre crédit, de mettre à jour vos renseignements ou de recouvrir les sommes impayées.

Facturation et paiement

7. Frais. Les frais (plus les taxes) sont facturés mensuellement à partir de la date de votre souscription à l'Abonnement ou de sa mise à niveau à un forfait supérieur, et le paiement est dû dès réception. Votre facture présente les modes de paiement acceptés. De plus, des frais uniques s'appliquent lorsque vous les engagez, comme les frais d'administration, de traitement ou d'activation. Pour plus d'information, voir bell.ca/fraisuniques.

8. Paiement en retard. Si nous ne recevons pas le paiement complet dans les 30 jours suivant la date de facturation, des intérêts vous seront facturés sur le solde impayé, au taux de 2,91 % par mois (41,09 % par an), calculés et composés mensuellement à compter de la date de facturation.

Garanties et notre responsabilité

9. Aucune garantie. Sauf au Québec ou là où la loi l'interdit, nous ne faisons aucune garantie ni déclaration, expresse ou implicite. Cela inclut toute déclaration concernant la qualité, l'adaptation à un usage particulier, la propriété ou le fait que les Abonnements ne portent pas atteinte aux droits de tiers. Les Abonnements sont fournis « tels quels ». Nous ne sommes pas responsables du contenu ou de la prestation des Abonnements, y compris la programmation, les descriptions, les fonctionnalités ou la disponibilité.

10. Exclusions et limitation de responsabilité. Sauf au Québec ou là où la loi l'interdit, nous ne sommes pas responsables des pertes ou des dommages, qu'ils soient directs ou indirects, découlant des Abonnements ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit. Cela inclut les dommages spéciaux, accessoires, consécutifs, économiques, exemplaires ou punitifs. Si, pour quelque raison que ce soit, nous sommes reconnus responsables, notre responsabilité totale pour toute cause d'action est limitée au montant que vous avez payé pour l'Abonnement au cours du mois où l'événement s'est produit.

11. Événements hors de notre contrôle. Nous ne sommes pas responsables de l'inexécution de nos obligations en raison d'événements indépendants de notre contrôle, tels que : des conflits de travail ou des arrêts de travail (y compris ceux impliquant nos sociétés affiliées); des catastrophes naturelles, des pandémies, la guerre, le terrorisme ou des troubles civils; une loi, un règlement ou un ordre gouvernemental; des pannes de courant; ou des actions ou omissions de tiers, comme d'autres utilisateurs du réseau ou des fournisseurs de services.

Annulation

12. Par vous. Vous pouvez, en tout temps, annuler ou rétrograder à un forfait inférieur un Abonnement. Le changement prend effet à la fin de votre cycle de facturation en cours et vous conservez l'accès à votre Abonnement jusque-là. Aucun remboursement ne sera accordé.

13. Par Bell. Nous pouvons, sans préavis, annuler, limiter ou suspendre, en tout ou en partie, votre Abonnement ou commande, ou résilier le présent Contrat si vous enfreignez ou manquez à l'une ou l'autre disposition du Contrat. De plus, nous pouvons annuler tout Abonnement ou mettre fin au Contrat et, si requis, nous vous en informerons par écrit au moins 30 jours à l'avance, y compris si nous cessons de fournir un Abonnement.

14. Divisibilité et survie. Si une modalité du présent Contrat est jugée invalide ou inapplicable, les autres modalités demeurent en vigueur. Les droits et obligations qui, de par leur nature, subsistent après l'annulation d'un Abonnement ou la résiliation du Contrat continuent de s'appliquer, y compris : les articles 5 et 6 (**Vos renseignements**); les articles 7 et 8 (**Facturation et paiement**); les articles 9 à 11 (**Garanties et notre responsabilité**); ainsi que le présent article 14.

**Pour toute question concernant votre facture,
contactez-nous :**

Par téléphone :

Depuis l'Ontario ou du Québec : 310-BELL (2355)
D'ailleurs : 1 800 668-6878

Clavardage en ligne : bell.ca

En vigueur le 13 juillet 2025